

Adoption du budget du 18 janvier 2010

Procès-verbal



00 - OUVERTURE DE LA SESSION :

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

Session pour l'adoption du budget 2010 de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue le 18 janvier 2010, à 19h30, au Centre culturel de Saint-Agapit situé au 1130, rue du Centenaire, Saint-Agapit (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, et les conseillères, mesdames Claudette Desrochers, Andréanne Giasson, Micheline Beaudet et Ginette Lafrance, les conseillers, messieurs Rosaire Lemay, Pierre Audesse, formant quorum sous la présidence de son honneur la mairesse. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt et adoption du budget 2010;
4. Période de questions des contribuables;
5. Levée de la séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par la mairesse, madame Sylvie Fortin Graham.

02.00 (2010-01-66) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu, d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 janvier 2010 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

03 (2010-01-67) - DÉPÔT ET ADOPTION BUDGET 2010

3 - DÉPÔT ET ADOPTION DU BUDGET 2010

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 954 du Code municipal le conseil doit adopter un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu

unanimement que le budget 2010 soit adopté tel que présenté ci-après:

CHARGES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	528 845 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	367 578 \$
TRANSPORT	776 731 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	676 305 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	12 310 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	106 595 \$
LOISIRS ET CULTURE	741 859 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	144 790 \$
TOTAL CHARGES	3 355 013 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	- 273 965 \$

CONCILIATION A DES FINS FISCALES	
REMBOURSEMENT DE LA DETTE LONG TERME	273 965 \$
<i>EXCÉDENT À DES FINS FISCALES</i>	0 \$
REVENUS	
TAXES	-2 828 973 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	- 145 000 \$
TRANSFERTS	- 244 190 \$
SERVICES RENDUS	-277 075 \$
TOTAL REVENUS	- 3 633 738 \$

Que le directeur général soit et est autorisé à faire publier dans la prochaine édition du Lien le document explicatif du budget 2010, et ce, conformément aux dispositions de l'article 957 du Code municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES:

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

05 (2010-01-68) - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

5 - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu unanimement que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19hrs 44.

Sylvie Fortin Graham, mairesse Ghislaine Gravel, dir. gén. & sec. trés.

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse